



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Forest
Service Urbanisme-Environnement
Monsieur Alain Mugabo
Echevin
Chaussée de Bruxelles, 112
B - 1190 BRUXELLES

Bruxelles, le 20/12/2022

N/Réf. : FRT20201_701_PU
Gest. : KD/MLL
V/Réf. : PU 28159
Corr: Tshibangu Kabuya
NOVA : 07/XFD/1855198

FOREST. rue Pieter 5-7
(= ZP de l'Abbaye de Forest)
PERMIS D'URBANISME : Modifier la toiture arrière, étendre le logement du 2ème étage vers les combles et mettre en conformité la rehausse de l'immeuble et la façade à rue

Avis de la CRMS

Monsieur l'Echevin,

En réponse à votre courrier du 21/11/2022, reçu le 25/11/2022, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 14/12/2022, concernant la demande sous rubrique.



En haut à gauche, extrait Brugis. Documents suivants extraits du dossier (vue aérienne, permis de bâtir, situation existante et projetée des façades avant et arrière)

La demande concerne un bien qui est compris dans la zone de protection de l'Abbaye de Forest qui est classée comme monument et comme site. La demande en façade avant vise la régularisation de la situation telle qu'elle a sans doute été construite dès l'origine. La rehausse de toiture projetée est légère et s'aligne à la toiture voisine. L'intervention en façade arrière consiste en la création d'une grande lucarne.

La CRMS estime que ces interventions n'auront pas d'impact visuel préjudiciable sur l'Abbaye. La réalisation de la grande lucarne arrière devra, quant à elle, être conforme à la réglementation en vigueur.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : mllclef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; aleussier@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ; urbanisme@forest.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; ktshibangu@forest.brussels

1/1